

Garantie complète avec modalités de réparation

Cette garantie, fournie par Birmingham Glass Solutions Ltd., couvre une large gamme de produits en verre, y compris les douches, les balustrades, et plus encore. Elle offre une couverture complète pour les défauts de fabrication sur le verre, les accessoires, le matériel, les revêtements et les projets spécialisés, avec des périodes de garantie variées. Les exclusions comprennent les dommages dus à la mauvaise utilisation, la négligence, ou les installations par des tiers. Les travaux de réparation, le processus de réclamation et les recommandations d'entretien sont détaillés pour la commodité du client. La garantie est régie par les lois de Maurice, avec des informations de contact fournies pour les réclamations de garantie ou les demandes de renseignements.

1. Introduction :

Cette garantie complète des produits en verre est fournie par Birmingham Glass Solutions Ltd. ("le Vendeur") pour les produits suivants :

- Douches sans cadre
- Balustrades en verre sans cadre
- Balustrade d'escaliers en verre
- Clôture en verre pour piscines
- Tableau d'écriture en verre
- Crédences de cuisine
- Contracting de miroirs
- Revêtements de sol en verre et canopées
- Signalétique en verre
- Cloison et cave à vin en verre
- Empilage pliant en verre
- Plateaux de table en verre
- Fenêtre sous-marine
- Verrière
- Verre spécial
- Barrière transparente en polycarbonate
- Film de protection solaire/UV
- Film décoratif dépoli
- Impression et découpe de vinyle
- Film de sécurité
- Film microperforé

2. Couverture de la garantie :

A. Verre : Garantie à vie sur les produits en verre contre les défauts de fabrication des matériaux et de la main-d'œuvre, à l'exclusion de la casse et des dommages dus à la mauvaise utilisation ou aux accidents.

B. Ferrures : Garantie de dix ans sur les défauts de fabrication sur les mécanismes de fixation en métal, inox, et aluminium, susceptibles de conduire à une usure ou un échec prématuré sous conditions normales d'utilisation.

C. Quincaillerie : Garantie de cinq ans sur les composants quincailleries (vis, boulons à expansion et autres ancrés) contre les défauts de fabrication.

D. Revêtements Hydrophobes : Garantie de dix ans sur EnduroShield pour les surfaces en verre traitées, garantissant l'efficacité du revêtement pour repousser l'eau et l'huile, sous réserve de l'application par un technicien certifié et du respect des instructions de soin.

E. Polycarbonate : Garantie de dix ans contre la décoloration UV et les défauts de fabrication pour les barres anti-effraction claires, à condition qu'elles soient installées conformément aux directives du fabricant et utilisées dans des conditions normales.

F. Couverture de la Garantie pour les Films pour Fenêtres :

- Applications Intérieures : Pour les installations résidentielles, une garantie limitée à vie est offerte, avec une garantie de 8 à 10 ans pour les installations commerciales. Cette couverture étendue protège contre une variété de défauts, y compris le craquelage, le pelage, la formation de bulles, la délamination ou la démétallisation, assurant la longévité et la durabilité des films.
- Applications Extérieures : Une période de garantie de 5 ans est accordée pour les installations verticales, tandis que les installations non verticales ou inclinées sont protégées pendant 2 ans. Pour maintenir la validité de la garantie, en particulier pour les films métallisés, il est essentiel que les bords soient complètement scellés et non directement exposés à des conditions météorologiques sévères.
- Conditions de la Garantie : Effective dès la date d'installation, cette garantie nécessite la soumission de formulaires de garantie complétés à Birmingham Glass Solutions Ltd. au moment de l'installation pour être considérée comme valide. Ce processus assure que toutes les protections nécessaires sont en place dès le début.

G. Disposition de Garantie pour les Solutions Métalliques Personnalisées et les Projets Spécialisés : Nous fournissons des termes de garantie personnalisés pour nos solutions métalliques personnalisées et d'autres projets spécialisés, reflétant les exigences uniques de ces projets. La durée de la garantie est basée sur les matériaux utilisés et leur traitement. Les composants métalliques peuvent recevoir des garanties de 10 à 25 ans, selon le type de métal et sa résistance à la corrosion, l'acier inoxydable et l'acier galvanisé étant généralement à l'extrémité supérieure en raison de leur

durabilité. Les composants en bois, en fonction du type de bois et s'ils ont été traités pour une utilisation en extérieur, peuvent avoir des garanties de 5 à 15 ans.

H. Produits ou Services Supplémentaires: Si Birmingham Glass Solutions Ltd. fournit des produits ou des services non explicitement listés dans cette garantie, y compris mais non limités aux travaux saisonniers ou aux projets spécialisés, il incombe à l'acheteur de contacter notre département des ventes pour se renseigner sur la couverture de garantie, les termes et les conditions applicables à ces produits ou services. Toutes garanties fournies pour ces produits ou services supplémentaires seront déterminées par Birmingham Glass Solutions Ltd. sur une base cas par cas et peuvent être soumises à des accords ou des termes séparés.

I. Garantie d'un An sur la Main-d'œuvre: Garantie d'un an sur toute installation et artisanat par Birmingham Glass Solutions Ltd.

3. Exclusions :

Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages résultant de la casse, de l'abus, de la négligence ou des modifications et ne s'applique pas en cas de :

- A. Tout dommage au verre, au miroir ou à tout autre produit après une livraison/installation réussie.
- B. Décoloration ou taches dues à l'eau calcaire sur les panneaux de verre.
- C. Toute altération ou modification non autorisée apportée au produit.
- D. Un manque de soins de base et d'entretien accordés au produit.
- E. Usure et déchirure : Avec le temps, même les composants métalliques de la plus haute qualité peuvent présenter des signes d'usure et de déchirure dus à une utilisation normale. Cela peut inclure des égratignures superficielles, de légères bosses ou l'usure graduelle des traitements de surface.
- F. Nettoyage avec des produits inappropriés.
- G. Dommages à l'installation causés par des tiers.
- H. La garantie exclut toute corrosion sur tout produit résultant d'environnements exposés à l'humidité ou à certains produits chimiques.
- I. Placement d'articles toxiques ou chauds trop près des Produits pendant des périodes prolongées.
- J. Après inspection, s'il est déterminé que le Produit n'a pas été entretenu conformément aux directives d'entretien du produit.
- K. Dommages causés par un design défectueux, une manipulation négligente, une altération et un mauvais usage.
- L. Tentatives d'effraction (pour les produits en polycarbonate).

- M. Produits qui ont été ajustés, modifiés ou réparés par des personnes autres que le VENDEUR.
- N. Produits qui ont été installés par des personnes autres que le VENDEUR.
- O. En ce qui concerne la qualité du travail, la garantie exclut les réclamations sur les installations effectuées contre nos conseils professionnels, telles que celles sur des surfaces structurellement insuffisantes ou inappropriées, y compris de mauvaises conditions de béton. Les installations effectuées sous l'insistance du client ou de l'architecte, contrairement à nos recommandations, ne sont pas couvertes.
- P. Miroirs, dans les cas où :
- Le produit est exposé à l'eau stagnante ou à d'autres liquides.
 - Le produit est endommagé ou altéré par la manipulation, le stockage, la fabrication ou l'installation après avoir été livré avec succès par le VENDEUR à l'ACHETEUR.
 - Le revêtement ou la surface de peinture arrière a été attaqué par des lubrifiants, des savons, des adhésifs d'étanchéité de joints, des silicones ou des fluides chimiques de nettoyage, des adhésifs, des peintures, des solvants ou une exposition à des solvants et autres produits chimiques.
 - Le produit est installé à l'extérieur, dans des enceintes de piscine, des enceintes de bain ou à l'intérieur de dispositifs de réfrigération ; ou
 - Des soins appropriés n'ont pas été pris pour le Produit.

AUTRES

- 4. Planification des Travaux de Remédiation :** Les travaux de remédiation seront planifiés à un moment approprié selon le planning du Vendeur.
- 5. Recouvrement des Coûts pour les Problèmes Non-liés au Produit :** Si des problèmes nécessitant des travaux de remédiation surviennent en dehors des produits du Vendeur, le Vendeur est en droit de récupérer tous les coûts et dépenses connexes.
- 6. Réparation ou Remplacement :** Le Vendeur réparera ou, à sa discrétion, remplacera tout produit défectueux couvert par cette garantie.
- 7. Application de la Garantie sur une Base Ponctuelle :** Cette garantie est appliquée sur une base ponctuelle et ne sera pas renouvelée à la suite de travaux de remédiation ou de remplacement du produit.
- 8. Processus de Réclamation :** Pour initier une réclamation en vertu de la garantie, contactez Birmingham Glass Solutions Ltd. avec une preuve d'achat et une description détaillée du défaut. Le Vendeur se réserve le droit d'inspecter le produit et de déterminer le recours approprié.
- 9. Exigence de Preuve de Défaut :** Les clients doivent fournir une preuve substantielle du défaut attribué à la fabrication. Cela peut inclure des

photographies détaillées, une description du défaut et comment il affecte la fonctionnalité ou l'esthétique du produit. Pour le verre et les miroirs, cette preuve doit être conforme aux conditions de vision normales telles que décrites dans les normes de qualité visuelle de la Fédération du Verre et du Double Vitrage (GGF). Pour les films pour vitres, y compris le givré, le vinyle et autres, toutes les inspections doivent être effectuées conformément aux directives fournies par l'Association Internationale des Films pour Vitres (IWFA). Cette preuve doit démontrer suffisamment la nature du défaut et son impact sur les performances ou l'intégrité du produit.

- 10. Remèdes de Garantie et Autres Remédiations - Inspection Visuelle :** Avant que des travaux de remédiation ne soient effectués, une inspection visuelle par des représentants de l'acheteur et du vendeur aura lieu à une distance minimale de trois mètres. Les défauts non structurels non visibles lors d'une utilisation normale ne sont pas éligibles pour des actions de remédiation.
- 11. Limitation de Responsabilité :** Les recours stipulés aux présentes constituent le seul recours disponible pour l'acheteur. Birmingham Glass Solutions Ltd. décline toute responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs hors du champ d'application de cette garantie.
- 12. Transférabilité :** Cette garantie s'étend uniquement à l'acheteur initial et n'est pas transférable.
- 13. Recommandations d'Entretien :** Un entretien régulier est recommandé pour assurer la longévité du produit. Pour les zones à eau dure, un nettoyage régulier, en utilisant uniquement de l'eau savonneuse, est conseillé pour éviter les taches calcaires.
- 14. Conformité :** Cette garantie est régie par les lois de Maurice, comme indiqué dans nos termes et conditions. Tout litige découlant de cette garantie sera résolu à la discrétion de Birmingham Glass Solutions Ltd., soit devant les tribunaux de Maurice, soit par arbitrage conformément aux Règles d'Arbitrage de Maurice.
- 15. Informations de Contact :** Pour les réclamations en vertu de la garantie ou pour plus d'informations, veuillez contacter le Service Client de Birmingham Glass Solutions Ltd au (+230) 260 2700 pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00. Ou par e-mail à l'adresse salesteam@birmingham.mu

GLOSSAIRE :

1. **Inox :** Fait référence à l'acier inoxydable.
2. **Revêtements Hydrophobes :** Revêtements qui repoussent l'eau, l'empêchant d'adhérer à la surface.
3. **EnduroShield :** Une marque de revêtement hydrophobe appliquée sur les surfaces en verre pour repousser l'eau et l'huile.

4. Taches Calcaires : Taches causées par la présence de dépôts de carbonate de calcium, souvent trouvées dans les zones d'eau dure.
5. Décoloration UV : Le processus par lequel le rayonnement ultraviolet (UV) provoque la décoloration ou la décoloration des matériaux, tels que le polycarbonate, exposés au soleil.
6. Démétallisation : La séparation ou l'élimination de composants métalliques d'une surface, tels que les films pour vitres, en raison de divers facteurs tels que la chaleur, l'humidité ou l'exposition aux produits chimiques.
7. Délamination : Séparation des couches à l'intérieur d'un matériau, comme dans les films pour vitres, souvent due à une défaillance de l'adhésif.
8. Normes de Qualité Visuelle (GGF) : Normes établies par la Fédération du Verre et du Double Vitrage (GGF) pour évaluer la qualité visuelle et l'intégrité des produits en verre.
9. Association Internationale des Films pour Vitres (IWFA) : Une organisation qui fournit des directives et des normes pour l'industrie des films pour vitres, y compris les pratiques d'installation et d'entretien.
10. Défauts Non-structurels : Imperfections ou problèmes avec des produits en verre qui n'affectent pas leur intégrité structurelle, généralement de nature esthétique.